

**Commune de Forest**  
Service Urbanisme-Environnement  
**Monsieur Alain Mugabo**  
Échevin  
Chaussée de Bruxelles, 112  
B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/04/2025

**N/Réf. :** FRT20222\_740\_PU  
**Gest. :** MB  
**V/Réf. :** PU 28844  
**Corr. :** Antoine Dieter  
**NOVA :** 07/PU/1962323

**FOREST. Rue Pieter, 54**  
(= partiellement en zone de protection de l'Abbaye de Forest)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME:** modifier le nombre de logements de 6 à 9 par l'aménagement des combles et la mise en conformité de la construction du 3ème étage et de la modification du versant arrière, aménager des terrasses aux combles et mettre en conformité la modification de la façade (châssis)

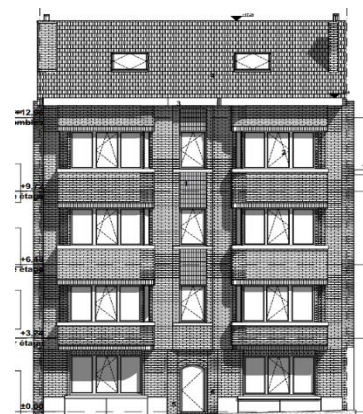
### Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 07/03/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 02/04/2025, concernant la demande sous rubrique.



Façade à rue. Situation de droit



Façade à rue. Situation existante



Façade à rue. Situation projetée

### Avis

La CRMS souscrit à la demande. Elle ne s'oppose pas à la régularisation du troisième étage, vraisemblablement issu de la construction d'origine de l'immeuble, et qui ne porte pas préjudice aux vues vers et depuis le bien classé. Le remplacement des châssis en PVC par des châssis en bois est une amélioration. La CRMS recommande cependant un retour aux divisions et à la couleur des châssis d'origine.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. ALTANNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président